

Compta-Fisca

Dossier 8:

les dépréciations

- 1) cours : les dépréciations des actifs
- 2) le cas Viar
- 3) le cas Pone
- 4) cours : les provisions pour risques et charges
- 5) le cas Nappez

Université de Lille 1

Partie 1/2: LES DEPRECIATIONS DES ACTIFS (ex-provisions)

1 CARACTERISTIQUES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS

L'entreprise doit constater la **dépréciation** probable et non irréversible d'un actif :

- (rares) immobilisations non amortissables: terrains, fonds de commerce, titres immobilisés...
- stocks (détérioration donc perte de valeur)
- **créances** (risque de non-paiement)
- valeurs mobilières de placement (baisse de valeur des VMP)

les DADP (dotations) et les RADP (reprises) sont obligatoires mais : on enregistre toujours les moins-values probables, jamais les plus-values probables !

2 ENREGISTREMENT DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS

- 1) il y a **dépréciation** donc **appauvrissement** du patrimoine donc une **CHARGE** => je débite un sous-compte **68**...
- 2) et il y a dépréciation probable d'un actif donc une diminution de l'actif => je crédite un sous-compte de :
 - 29... dépréciations sur immos
 - **39**... dépréciations sur stocks
 - **49**... dépréciations sur créances douteuses
 - 59... dépréciations sur VMP

remarques:

- 1) un actif est amorti OU déprécié, jamais les 2
- 2) cas particulier : disponibilités = ni amorti ni déprécié
- 3) pour créer (ou augmenter) une dépréciation, je débite :

681: DADP exploitation ou 686 DADP financières ou 687 DADP exceptionnelles

exemple :	31/12/N		
<mark>681</mark>	DADP exploitation	1 000	
491	Dépréciations sur créances douteuses		1 000

4) pour **supprimer** (ou diminuer) une dépréciation, je crédite :

781 RADP exploitation ou 786 RADP financières ou 787 RADP exceptionnelles

Exemple :	31/12/N			
491	Dépréciations sur créances douteuses		1 000	
<mark>781</mark>	·	RADP exploitation		1 000

5) tout comme la dotation aux amortissements, la dotation aux dépréciations est une charge qui n'est pas décaissée, mais qui permet une baisse du résultat comptable, donc de l'IS : on parle de charges et de produits fictifs...

1) le 31/12/2005 le titre est côté 1 200 € quelle(s?) écriture(s?) faut-il passer? qu'est-ce que ça change dans le compte de résultat et dans le bilan? RESULTAT 2005 **BILAN** (actif) (passif) amort&dépr charges produits brut net net 2) le 31/12/2006 le titre est côté 900 € quelle(s ?) écriture(s ?) faut-il passer ? qu'est-ce que ça change dans le compte de résultat et dans le bilan ? **RESULTAT 2006 BILAN** (actif) (passif) produits brut amort&dépr charges net net 3) le 31/12/2007 le titre est côté 600 € quelle(s?) écriture(s?) faut-il passer? qu'est-ce que ca change dans le compte de résultat et dans le bilan? **RESULTAT 2007 BILAN** (actif) (passif) produits amort&dépr charges brut net net 4) le 31/12/2008 le titre est côté 700 € quelle(s?) écriture(s?) faut-il passer? qu'est-ce que ça change dans le compte de résultat et dans le bilan? **RESULTAT 2008 BILAN** (actif) (passif) amort&dépr charges produits brut net net 5) le 31/12/2009 le titre est côté 1 100 €, quelle(s?) écriture(s?) faut-il passer? qu'est-ce que ça change dans le compte de résultat et dans le bilan? **RESULTAT 2009 BILAN** (actif) (passif) produits amort&dépr charges brut net net

3 EXEMPLE: le 15 novembre 2005, la société Plin (de Thunes) achète 1 000 € un titre Duflouze.

4) cas particulier: LES CREANCES DOUTEUSES

1) construire le tableau des créances douteuses

	Créances douteuses						
		1	2	3	4	5	TOTAUX
	clients =>						
Α	créance TTC						
В	versements N						
С	solde TTC (C=A-B)						
D	solde HT (D=C/1,196)						
						•	•
Е	dépréciation N-1						
F	dépréciation N						
	donc :						
G	DADP 31/12/N						
Н	RADP 31/12/N						
	irrécouvrables :						
I	TTC (I=C)						
J	HT (J=I/1,196)						
K	TVA (K=Jx0,196)						

2) passer les écritures de régularisation :

31/12 Clients douteux 416 411 Clients nouveaux clients douteux 31/12 DADP exploitation DADP 681 491 Dépréciations sur clients DADP globale exercice N 31/12 491 Dépréciations sur clients RADP RADP exploitation **781** RADP globale exercice N 31/12 Pertes sur créances irrécouvrables 654 Tva collectée 44571 416 Clients douteux Solde des créances perdues en N

Remarques:

- 1) les nouveaux clients douteux sont virés de 411 à 416
- 2) et 3) les DADP et RADP sur créances se calculent toujours sur le HT
- 4)les créances irrécouvrables sont des charges devenues **certaines** (=> 654), mais la TVA (initialement reversée à tort) peut se récupérer...

Cas Viar (cré101é)

A partir de l'état des créances douteuses au 31/12/2007, passez les écritures de régularisation au 31/12/2007 :

Nom du client	créance	date	Provision	observations
			au 31/12/2006	
Atos	18 000	12/11/2006	9 000	Porter la provision à 80 %
Dartanian	10 200	11/06/2006	6 000	Perte probable de 60 %
Portos	14 800	11/10/2006	8 700	5200 pour solde versés le 13/06/2007
Aramis	9 000	09/08/2007	///	Perte probable 60 %

Cas Viardyran (cré101é)

Passez les écritures de régularisation au 31/12/2008 à partir de l'état des créances douteuses du 31/12/2008 :

Nom du client	créance	date	Provision au 31/12/96	observations
Croquignol	18 000	13/04/2007	11 000	Perte probable 100 %
Filochard	9 400	21/10/2007	4 700	10/12/2008 versement 1600 pour solde
Ribouldingue	15 000	19/04/2008	///	Recouvrement possible pour 30 %

Cas Viarrusse (titres101é)

Le portefeuille de titres de la société Viarrusse est composé comme suit ; régularisez au 31/12/2004 et 31/12/2005

éléments	quantité	prix	total	Date d'achat	Cours au	Cours au
		d'achat			31/12/04	31/12/05
Actions A	20	250	5 000	22/07/04	210	240
Actions B	20	1240	24 800	21/08/05	///	1 130
Actions C	30	520	15 600	10/04/04	430	540
Actions C	50	560	28 000	04/05/05	430	540

Cas Viarchanpagne (titres101é)

Le portefeuille de titres de la société Viarchanpagne est composé comme suit :

éléments	quantité	prix d'achat	total	Date d'achat	Cours au 31/12/04	Cours au 31/12/05
TITRES		u acriat			31/12/0 1	31/12/00
Krug	40	280	11 200	12/09/2003	350	290
Bollinger	30	810	24 300	25/06/2004	840	710
Laurent-Perrier	120	820	98 400	12/01/2004	800	860
Moët et Chandon	80	120	9 600	09/09/2004	160	170
Moët et Chandon	60	180	10 800	11/09/2005	160	170
VMP						
Mumm	20	450	9 000	20/03/2005	///	440
Veuve Cliquot	50	240	12 000	25/09/2004	210	230
Pommery	60	720	43 200	13/09/2004	630	710
Pommery	20	700	14 000	04/05/2005	630	710

Travail à faire :

¹⁾ **écritures** au 31/12/2004 puis au 31/12/2005

²⁾ quelle(s) différence(s) faites-vous entre « titres de participation » et « valeurs mobilières de placement » ?

	Créances douteuses						
		1	2	3	4	5	TOTAUX
	clients =>						
Α	créance TTC						
В	versements N						
С	solde TTC (C=A-B)						
D	solde HT (D=C/1,2)						
				1		<u> </u>	
Е	dépréciation N-1						
F	dépréciation N						
G	donc :		4			1	
Н	RADP 31/12/N						
	irrécouvrables :					1	
I	TTC (I=C)						
J	HT (J=I/1,2)						
K	TVA (K=Jx0,2)						
	créances douteuses						
		1	2	3	4	5	TOTAUX
	clients =>						10171071
<u> </u>			-1	1			10171071
Α	créance TTC						TOTAL
В							
С	versements N						
	solde TTC (C=A-B)						
D							
D	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2)						
D	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1						
D	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2)						
D E F	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1 dépréciation N donc :						
D E F	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1 dépréciation N donc : DADP 31/12/N						
D E F	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1 dépréciation N donc : DADP 31/12/N RADP 31/12/N						
D E F	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1 dépréciation N donc : DADP 31/12/N RADP 31/12/N irrécouvrables :						
D E F G H	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1 dépréciation N donc : DADP 31/12/N RADP 31/12/N irrécouvrables : TTC (I=C)						
E F G H	solde TTC (C=A-B) solde HT (D=C/1,2) dépréciation N-1 dépréciation N donc : DADP 31/12/N RADP 31/12/N irrécouvrables :						

Cas PONE (cré202é)

La société Pone est une entreprise industrielle, spécialisée dans la fabrication de raquettes ; elle profite de votre présence pour vous confier le dossier des créances douteuses :

Comptes (extrait de la balance 31/12/N)	débit	crédit
Clients	765 320	610 456
Clients douteux	59 344	21 000
Dépréciation des créances		23 946

Les créances douteuses comprenaient au 31/12/N-1:

Deniro Robert = 14 532, Garcia Andy = 4 200, Costner Kevin = 12 612, Connery Sean = 28 000 et les dépréciations cumulées étaient de :

Deniro Robert = 7 266, Garcia Andy = 1 680, Costner Kevin = 3 800, Connery Sean = 11 200

Dans le courant de *l'année N* :

Robert De Niro a versé 10 000 € pour solde de tout compte,

Andy Garcia a versé 3 000 € pour solde de tout compte,

Kevin Costner est devenu totalement insolvable,

Sean Connery a versé 8 000 € et nous espérons récupérer encore 6 000 € en N+1

Renseignements d'inventaire:

Le client Brian de Palma doit être considéré comme douteux, son compte est débiteur de 13 200 e, et uen provision de 45 % de la somme due est nécessaire.

Le client Eliott Ness est totalement insolvable, et son compte est débiteur de 4 200 €.

Travail à faire :

1) présentez le tableau des créances douteuses au 31/12/N (fourni en annexe) en prenant pour tout l'exercice une tva simplifiée de **20** %.

2) passez les écritures au 31/12/N.

	Créances douteuses							
		1	2	3	4	5	6	TOTAUX
	clients =>							
Α	créance TTC							
В	versements N							
С	solde TTC (C=A-B)							
D	solde HT (D=C/1,2)							
								•
Е	dépréciation N-1							
F	dépréciation N							
	donc :							
G	DADP 31/12/N							
Н	RADP 31/12/N							
	irrécouvrables :							
	TTC (I=C)							
J	HT (J=I/1,2)							
K	TVA (K=Jx0,2)							

Partie 2 : les PROVISIONS (pour risques et charges)

1) provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (compte 157...)

chaque année :

je débite 681... **DAP** exploitation et je crédite 157... provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices pour le montant de la DAP de l'année en cours

puis arrive l'année

2) charges à répartir sur plusieurs exercices (compte 481...)

la charge « arrive » dans l'entreprise, et
elle est enregistrée normalement en classe 6 ;
puis à la fin de cette même année,
j'annule cette charge :
je débite le compte 481...
et je crédite le compte de charges 6 (concerné par l'opération)
pour le montant de la charge en question ;
puis chaque année,
je répartis la charge :
je débite 681... DAP exploitation
et je crédite 481...
pour le montant de l'année en cours ;
donc, la dernière année,
481 sera soldé.

Le cas des PROVISIONS pour risques et charges (compte 157... Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices)

énoncé : la société Magouille présente au 31/12/N1

	N1	N2	N3	N4	N5	totaux
PRODUITS	100 000	100 000	120 000	120 000	140 000	580 000
CHARGES	90 000	90 000	100 000	100 000	110 000	490 000
=> résultat						
IS (30%)						

Supposons maintenant qu'elle souhaite réaliser en plus des travaux en N5, pour un montant de 500 000 FF...

=> Hypothèse 1 : l'entreprise ne régularise rien => le tableau devient :

	N1	N2	N3	N4	N5	totaux
PRODUITS	100 000	100 000	120 000	120 000	140 000	580 000
CHARGES	90 000	90 000	100 000	100 000	110 000	490 000
=> résultat						
IS (30%)						

commentaires?

=> **Hypothèse 2**: l'entreprise (si elle en a le droit) répartit fiscalement la charge sur les 5 exercices antérieurs (en utilisant le compte 157 : provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices) => le tableau devient :

	N1	N2	N3	N4	N5	totaux
PRODUITS	100 000	100 000	120 000	120 000	140 000	580 000
CHARGES	90 000	90 000	100 000	100 000	110 000	490 000
=> résultat						
IS (30%)						

commentaires?

le cas des CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

(compte 481... Charges à répartir sur plusieurs exercices)

énoncé : => la société Magouille présente les comptes suivants :

	N1	N2	N3	N4	N5	totaux
PRODUITS	100 000	100 000	120 000	120 000	140 000	580 000
CHARGES	90 000	90 000	100 000	100 000	110 000	490 000
=> résultat						
IS (30%)						

Supposons maintenant qu'elle a réalisé en plus 500 000 FF de travaux pendant l'année N1...

=> Hypothèse 1 : l'entreprise ne régularise rien => le tableau devient :

	N1	N2	N3	N4	N5	totaux
PRODUITS	100 000	100 000	120 000	120 000	140 000	580 000
CHARGES	90 000	90 000	100 000	100 000	110 000	490 000
=> résultat						
IS (30%)						

commentaires?

=> Hypothèse 2 : l'entreprise (si elle en a le droit) répartit fiscalement la charge sur 5 exercices consécutifs (en utilisant le compte 481 : charges à répartir sur plusieurs exercices) => le tableau devient :

	N1	N2	N3	N4	N5	totaux
PRODUITS	100 000	100 000	120 000	120 000	140 000	580 000
CHARGES	90 000	90 000	100 000	100 000	110 000	490 000
=> résultat						
IS (30%)						

commentaires?

Cas NAPPEZ (risq101é)

Au 31/12/2000 l'entreprise Nappez relève les faits suivants dans sa comptabilité :

- 1) l'entreprise est en litige avec Mr Sanchez Longue, un client : celui-ci réclame 35 000 € de dommages et intérêts pour un retard de livraison ; le cabinet juridique d'Yvan, notre avocat estime qu'il faudra payer 70 % de cette somme ;
- 2) un contrôle de l'Urssaf amènera l'entreprise à vraisemblablement payer 38 000 € de redressement en 2001 ;
- 3) certains produits sont garantis pendant 12 mois ; on estime à 3 % du chiffre d'affaires le coût des réparations à effectuer (chiffre d'affaires 2000 = 2 500 000 €) ;

travail à faire :

- 1) passez les **écritures** au 31/12/01
- 2) justifiez l'existence d'une provision sur SAV

au 31/12/2001, l'entreprise Foteuille relève les faits suivants :

- 1) la réfection de la toiture de l'atelier principal est envisagée en 2003. Les dépenses sont évaluées à 93 000 € ht ; nous décidons de répartir cette charge sur les exercices 2001, 2002 et 2003 ;
- 2) on estime approximativement à 15 000 € l'indemnité de licenciement qu'il faudra nécessairement payer à un salarié licencié en novembre 2001 :
- 3) nous avions constitué au 31/12/2000 une provision de 92 000 € pour des dommages et intérêts réclamés par Mr Tabourrez, un client, à la suite d'un accident dont l'origine présumée est un défaut dans une pièce que nous lui avons livrée ; notre avocat estime que l'indemnité se limitera à 54 000 € ;
- 4) courant 2001, nous avons attaqué la société Convertible devant les tribunaux ; notre avocat pense que nous devrions vraisemblablement recevoir 12 000 € de dommages et intérêts ;

travail à faire :

1) passez les **écritures** au 31/12/01

au 31/12/2002, l'entreprise Klik-Klak vous demande de régulariser les dossiers suivants :

- 1) 28 000 € de redressement ont été payés en 2002 à l'Urssaf pour faire suite à un contrôle effectué en novembre 2001 ; une provision de 23 000 € avait été constituée au 31/12/2001 ;
- 2) 37 000 € de dommages et intérêts ont été payés en mars 2002 au client Sanchez plyhantte, et 13 000 € à notre avocat pour honoraires, à la suite d'un litige pour leguel une provision de 42 000 € avait été créée au 31/12/2001 :
- 3) en septembre 2002, une facture de réparation pour la toiture des ateliers a été réglée pour 58 604 € ttc (tva 19,6 %); cette opération était prévue depuis 1999; une provision avait créée : 15 000 € au 31/12/2000 et 15 000 € au 31/12/2001;
- 4) en 2002, des charges de pré-exploitation d'une nouvelle chaîne de fabrication ont été engagées et payées, soit 114 000 € ht, pour l'essentiel des charges de formation du personnel ; au 31/12/2002, nous décidons de reporter la charge sur les exercices 2002, 2003, et 2004 ;

travail à faire :

- 1) passez les **écritures** au 31/12/02
- 2) **comparez** les « provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices », et les « charges à répartir sur plusieurs exercices » ; qu'en pensez-vous ?

	I	
		T
ı	2	<u> </u>
•		
-	3	
I		7 1 1
		<u></u>
	4	
1		
1		
-	5	-
I		7
_	6	<u> </u>
		T
•	7	
ī	,	-
	8	
		7 1 1
1		
•	9	- '
1	У	-
1		
]
	10	
	10]
	10]]
 	10]]
 	10]]
]]
	10	
]]]
]]]